

(2) La division de l'industrie animale a la surveillance immédiate des entreprises d'élevage en général de la province, dont l'amélioration du bétail, l'inspection des marques, les études sur la nutrition, le contrôle des parasites des animaux et des maladies contagieuses. Cette division comprend les services du bétail, vétérinaire, laitier et avicole de même que celui de l'inspection des marques. Elle maintient un système d'achat qui permet aux associations de fermiers, moyennant arrangement financier spécial avec le ministère, d'acheter des taureaux de race pure. Il y a dans la branche laitière un service d'amélioration des vaches laitières qui fonctionne par l'entremise des associations de tubercuination; des registres officiels sont tenus des taureaux laitiers de race pure père de cinq vaches ou plus ayant des records de production laitière.

(3) La division de l'industrie des plantes comprend l'horticulture, la pathologie des plantes, l'entomologie et les grandes cultures. Les services offerts par ces branches diverses comprennent la direction générale de la production des fruits et des légumes et divers relevés sur les vergers, les superficies de petits fruits et de plantes bulbeuses et sur les étendues de terrain recouvertes par les serres; la suppression ou le contrôle des fléaux d'insectes et des maladies des plantes; l'inspection et le contrôle des mauvaises herbes; la surveillance du travail de l'Union des Grandes Cultures; les foires locales et provinciales de graines de semence et les travaux de renseignements relatifs à l'horticulture et à la production des grandes cultures.

Le service d'extension du ministère provincial de l'Agriculture maintient dans des endroits appropriés, des horticulteurs, des agronomes et des inspecteurs régionaux. Ces représentants veillent particulièrement soit à l'industrie animale soit à l'industrie des plantes suivant le caractère principal de chacun des divers districts. Ils voient aussi dans presque toutes les régions de la province à la mise sur pied des entreprises des clubs de jeunesse. Il y a présentement une centaine de ces clubs en existence.

Le relevé détaillé commencé en 1931 sur les sols des vergers dans la vallée de l'Okanagan, en collaboration entre les Fermes Expérimentales du Dominion et le ministère provincial de l'Agriculture, a été suivi de relevés de reconnaissance des terres adjacentes à celles qui avaient été antérieurement examinées. Des cartes et des rapports sur le sol, s'étendant à plus d'un demi-million d'acres dans la vallée inférieure du Fraser et à une région aussi grande dans la vallée de l'Okanagan sont en préparation.

Les attributions du bureau de l'étalonnage des provendes animales, nommé par le ministre de l'Agriculture, et du comité des Pâturages sont décrites à la page 236 de l'Annuaire de 1936.

Sous-section 3.—Collèges agricoles et stations expérimentales des provinces.

L'Annuaire de 1930 a donné, pp. 205-210, un aperçu du travail des collèges agricoles et stations expérimentales, par province. Le lecteur intéressé est référé à ce volume et aux publications suivantes pour information concernant le programme des cours et des travaux de ces différentes institutions:

Nouvelle-Ecosse.—Rapport annuel de ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse; prospectus du Collège Agricole de Truro, N.-E.